



Harmonie
mutuelle

RÉFÉRENTIEL



2016



Responsabilité
sociétale de l'entreprise

Direction responsabilité et innovation sociétales
Direction de la communication

Illustrations : Arnaud Tracol

Conception et réalisation : L O N S D A L E 

Impression : L'Ormont imprimeur

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité,
immatriculée au répertoire Sirène sous le numéro Siren 538 518 473

Les indicateurs sociaux, sociétaux et environnementaux d'Harmonie Mutuelle

Depuis 2013, toute entreprise de plus de 500 salariés, et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions d'euros, a pour obligation légale (selon la loi dite Grenelle 2) de publier des indicateurs qui permettent de mesurer les impacts positifs aussi bien que négatifs de son activité sur les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.

Les 7 engagements issus du référentiel RSE adressent les 7 questions centrales en matière de développement responsable (fixées par ISO 26 000 : gouvernance, droits de l'homme, relations et conditions de travail, loyauté des pratiques, questions relatives aux consommateurs, environnement, communautés et développement local) et sont articulés selon 4 thématiques identifiées comme prioritaires.

Les indicateurs publiés dans ce rapport constituent à la fois des outils de pilotage et permettent de rendre compte, à l'ensemble de nos parties prenantes, de la performance globale d'Harmonie Mutuelle.



SOMMAIRE



Méthodologie | 03

Informations sociales | 04

• Femmes et hommes | 04

Informations sociétales | 06

• Dialogue et innovation | 06

• Santé et bien-être | 08

Informations environnementales | 10

• Santé et environnement | 10

Objectifs datés et chiffrés | 12

Rapport de l'organisme tiers indépendant | 16

Méthodologie

Choix des indicateurs

En application de l'article L.114-17-h du Code de la mutualité, Harmonie Mutuelle publie des indicateurs qui permettent de mesurer les impacts positifs aussi bien que négatifs de son activité sur les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux, dont la liste est précisée par décret. Dès 2012, par anticipation de la loi, Harmonie Mutuelle a élaboré un diagnostic des impacts significatifs en s'appuyant sur la Norme ISO 26000. Ce diagnostic a permis d'élaborer le référentiel RSE d'Harmonie Mutuelle qui s'articule autour de 4 thématiques identifiées comme prioritaires, et de 7 engagements pris. Les indicateurs publiés ont été choisis pour rendre compte, auprès de l'ensemble de nos parties prenantes, de la performance globale d'Harmonie Mutuelle au regard des engagements. Ils s'inscrivent également en réponse à la liste des informations précisées par le décret 2016-1138 du 19 août 2016.

Les indicateurs sont présentés selon les quatre piliers de notre politique RSE



Femmes et hommes



Dialogue et innovation



Santé et bien-être



Santé et environnement

Ces indicateurs ont été élaborés et choisis en co-construction avec l'ensemble des métiers et l'appui des acteurs relais RSE, tout en tenant compte des contraintes et de la fiabilité des données. À partir de 2016, ces données sont vérifiées par un Organisme Tiers Indépendant. La collecte est pilotée par la Direction de la Responsabilité et de l'Innovation Sociétales. À partir de cette année, les données sont transmises via une application informatisée de collecte développée en interne. Cette application permet de sécuriser le dispositif de reporting ainsi que l'archivage des données et des fichiers source le cas échéant.

Périmètre

Le périmètre est celui de l'Union Économique et Sociale : Harmonie Mutuelle, GIE SIHM, Kalivia et l'Union Harmonie Mutuelles, sauf indications autres mentionnées dans les tableaux d'indicateurs. Les données publiées correspondent à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. La référence des deux exercices antérieurs est également publiée afin de rendre compte des évolutions.

Exclusions

Les éléments suivants n'ont pas été retenus car non pertinents au regard des impacts de nos activités identifiés dans le cadre du diagnostic RSE :

- les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;
- les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et de pollution (notre activité ne génère pas directement de risques environnementaux et de pollution significatifs, néanmoins Harmonie Mutuelle se préoccupe de la prévention des risques de pollution liés aux usages médicaux et choisit de promouvoir, auprès de ses adhérents et du grand public, la collecte des médicaments non utilisés en partenariat avec l'association Cyclamed) ;
- la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité ;
- les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité.

Concernant ces deux derniers points, bien que nous n'ayons pas d'impact significatif, des actions ont été menées au sein de la mutuelle :

- nuisances sonores : installation de panneaux acoustiques dans de nombreuses salles de réunion ;
- biodiversité : installation de ruches sur le toit du siège administratif de la région Centre Île-de-France d'Harmonie Mutuelle à Orléans, et, en 2016, une étude de l'élargissement de tels dispositifs sur les sites de Laxou et Blomet, qui devrait aboutir en 2017 ;
- gaspillage alimentaire : Harmonie Mutuelle n'est pas directement concernée par la lutte contre le gaspillage alimentaire (Loi n° 2016 - 138 du 11 février 2016) car il n'y a pas de restaurant d'entreprise géré en direct. Toutefois, un questionnaire est opéré auprès des prestataires gestionnaires des restaurants d'entreprise d'Orléans et de Laxou pour s'assurer des politiques qu'ils mettent en œuvre en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire. De plus, une initiative de dons à des associations caritatives telles la Croix Rouge française a été mise en œuvre à l'issue des événements et réunions dans la région Centre Île-de-France (événements internes tels que les vœux de l'entreprise).



Harmonie Mutuelle se conforme au Code du travail français (basé sur les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail)

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET SOUTENIR L'ÉPANOUISSEMENT DES COLLABORATEURS						
Reporting selon Art. 225 - Loi Grenelle 2	Indicateur Harmonie Mutuelle	Unité	2014	2015	2016	Commentaires 2016
	Effectif moyen salarié		4 646	4 663	4 623	
	Effectif total salariés UES Harmonie Mutuelle		4 909	4 940	4 900	Périmètre de l'UES (Harmonie Mutuelle, GIE SIHM, Kalivia, Union HM)
	Répartition des salariés par sexe	%	80 % 20 %	80 % 20 %	80 % 20 %	
	Répartition des salariés par tranches d'âge	%	6 % 80 % 14 %	6 % 80 % 14 %	6 % 80 % 14 %	
	Répartition des salariés par zone géographique (en France métropolitaine)	%	100 % en France métropolitaine dont : Atlantique 22 % Bretagne-Normandie 21 % Centre Île-de-France 24 % Nord-Est 14 % Sud-Est 11 % Sud-Ouest 8 %	100 % en France métropolitaine dont : Atlantique 22 % Bretagne-Normandie 21 % Centre Île-de-France 24 % Nord-Est 15 % Sud-Est 11 % Sud-Ouest 7 %	100 % en France métropolitaine dont : Atlantique 21 % Bretagne-Normandie 21 % Centre Île-de-France 24 % Nord-Est 14 % Sud-Est 15 % Sud-Ouest 11 %	
	Nombre d'embauches en CDI		303	176	289	
	Nombre de licenciements		41	38	53	
	Rémunérations (au regard de la masse salariale au 31/12/2013)	€	156 millions	156 millions	161 millions	Masse salariale de référence = rémunérations brutes en millions d'euros
	Nombre de contrats d'alternance		31	68	65	
	Nombre de conventions de stages		37	64	64	
	Mobilité interne					
	- nombre de postes pourvus par candidature interne		255	75 (postes pourvus en CDI)	60	
	- nombre d'offres diffusées en interne		308	227 (ACI CDI pourvus)	230	
1° A) Emploi Cf. Tome 1 rapport de gestion pages 54-56						
1° B) Organisation du travail	Répartition des salariés	%	88,4 % 11,6 %	89,3 % 10,7 %	89,2 % 10,8 %	
	- à temps plein					
	- à temps partiel					

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET SOUTENIR L'ÉPANOUISSEMENT DES COLLABORATEURS

Reporting selon Art. 225 - Loi Grenelle 2	Indicateur Harmonie Mutuelle	Unité	2014	2015	2016	Commentaires 2016
1° C) Relations sociales <i>Cf. Tome 1 rapport de gestion pages 54-56</i>	Nombre d'heures de grève	H	1 455	1 704	1 599	Accord d'intéressement - Avenant à l'accord Handicap - Avenant à l'accord reconnaissant l'UES Harmonie Mutuelle - Accord sur le vote électronique
	Nombre total d'accords collectifs signés (y compris NAO)		5	8	4	
1° D) Santé et sécurité <i>Cf. Tome 1 rapport de gestion pages 54-56</i>	Statistiques sur les conditions de sécurité et santé au travail : - Nombre d'accidents du travail - Taux d'absentéisme	%	153 4,1 %	152 4,6 %	97 4,8 %	Déclarations d'accidents du travail ou de trajet
	Accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail.		Une charte de prévention des harcèlements et de violence au travail	Accord en faveur de l'égalité professionnelle et de la qualité de vie au travail	Pas d'accord signé en 2016	Les accords signés les années précédentes sont toujours en cours
1° E) Formation <i>Cf. Tome 1 rapport de gestion pages 52-53</i>	Part de salariés concernés par une formation au regard du total ETP	%	69 %	71 %	80 %	
	Volume total d'heures de formation selon catégorie « non cadre » et « cadre »	H	96 755 non cadre : 71 426 cadre : 25 329	94 009 non cadre : 76 635 cadre : 20 374	104 775 non cadre : 86 191 cadre : 18 584	
	Part de salariés concernés par une formation au regard du total ETP et dans le cadre du CPF	%	NA	NA	0,10 %	Formation CPF sur le temps de travail
	Volume total d'heures de formation dans le cadre du CPF, selon catégorie « non cadre » et « cadre »	H	NA	NA	462 non cadre : 134 cadre : 328	Formation CPF sur le temps de travail
PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ ET REFUSER TOUTE FORME DE DISCRIMINATION						
1° F) Égalité de traitement <i>Cf. Tome 1 rapport de gestion pages 54-55</i>	Répartition par sexe dans les instances de direction : - Comité exécutif des élus et comité de direction générale - Comité de direction central (cdg) - Comités de direction régionaux	%	Femmes : 21 % Hommes : 79 % Femmes : 20 % Hommes : 80 % Femmes : 46 % Hommes : 54 %	Femmes : 29 % Hommes : 71 % Femmes : 33 % Hommes : 67 % Femmes : 46 % Hommes : 54 %	Femmes : 34 % Hommes : 66 % Femmes : 40 % Hommes : 60 % Femmes : 54 % Hommes : 46 %	
	Nombre d'aménagements de postes de travail (organisationnels ou physiques) réalisés dans l'année, au bénéfice de collaborateurs en situation de handicap		21	15	13	Dans le cadre de son engagement à lutter contre toute forme d'exclusion, Harmonie Mutuelle mène des actions dans l'ensemble de ses métiers pour favoriser les réponses adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap et contribuer à la lutte contre les discriminations : campagnes de sensibilisation grand public, partenariats locaux pour soutenir les associations, actions de la Fondation Harmonie Solidarités, propositions de services d'assistance répondant à des besoins spécifiques, achats responsables, accessibilité des actions de prévention. L'ensemble de cette politique handicap intégrée dans tous les métiers est précisé dans un document interne rédigé dans le cadre de l'action phare RSE « Cap Handi ».
	Nombre de collaborateurs en situation de handicap		199	217	220	
	Taux d'emploi global de personnel en situation de handicap - dont emplois directs - dont emplois indirects/sous-traitance	%	4,6 % 3,1 % 1,5 %	5,4 % 3,9 % 1,5 %	4,9 % 3,8 % 1,2 %	
Taux d'emploi avec minorations (âge)		NC	6,6 %	6,0 %		



**RECOURIR À DES PRODUITS ET SERVICES RESPONSABLES ET RESPECTUEUX
DANS NOS ACHATS ET NOS PARTENARIATS**

Reporting selon Art. 225 - Loi Grenelle 2	Indicateur Harmonie Mutuelle	Unité	2014	2015	2016	Commentaires 2016
3°A) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société : – en matière d'emploi et de développement régional ; – sur les populations riveraines ou locales	Montant global de la taxe d'apprentissage et contributions assimilées	€	1,83 million	1,84 million	1,87 million	
	Montant total des achats de biens, de fournitures et services	€	129,8 millions	98,1 millions	138,0 millions	
	Dont achats dans les 6 directions régionales	€	55,9 millions	53,7 millions	51,7 millions	
	soit % du total	%	43 %	55 %	49 %	
3°C) Sous-traitance et fournisseurs : la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux <i>Cf. Tome 1 rapport de gestion pages 64-65</i>	Nombre de fournisseurs du secteur protégé et adapté, référencés (Paris et régions)		39 fournisseurs	40 fournisseurs	42 fournisseurs	
	Nombre de contrats passés avec des entreprises du secteur protégé et adapté		30 contrats	26 contrats	23 contrats	
	Volume d'affaires réalisé	€	1,2 million	1,3 million	1,1 million	
	% des valeurs mobilières de placement sous évaluation ISR (hors immobilier et titres de participation)	%	63 %	93 %	95 %	À partir de 2017, Harmonie Mutuelle publie un rapport détaillé sur la prise en compte de critères ESG dans sa politique de placements (Art 173 loi TEE)

INTÉGRER LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DANS NOTRE CULTURE ET NOTRE ACTIVITÉ

Reporting selon Art. 225 - Loi Grenelle 2	Indicateur Harmonie Mutuelle	Unité	2014	2015	2016	Commentaires 2015
3°B) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines <i>Cf. Tome 1 rapport de gestion pages 10-11, 42-43</i>	Nombre total d'élus : dont - délégués à l'assemblée générale - délégués territoriaux		1 796	1 763	1 641	
	Taux de participation aux dernières élections de délégués	%	Prochaines élections en 2019	Pas d'élection en 2015	16 %	
	Programmes de formation destinés aux élus : - nombre total de participations d'élus à des sessions de formation		2 407	2 627	811	
	Volume d'heures total	h	9 453	8 871	7 141	
	Nombre total de commissions et comités d'élus tenus au cours de l'année		1 417	977	1 099	Total des commissions et comités nationaux, régionaux et territoriaux
	Taux de participation annuel des élus aux réunions des instances de gouvernance : - AG - CA - Comité exécutif	%	76 % 91 % 90 %	84 % 90 % 93 %	61 % 84 % 92 %	
	Représentativité des adhérents : répartition des élus par sexe, par âge en assemblée générale nationale - Femmes - Hommes	%	37 % 63 %	35 % 65 %	34 % 66 %	
	Par tranches d'âge	%	< 50 ans = 14 % 50 à 65 ans = 46 % > 65 ans = 40 %	< 50 ans = 12 % 50 à 65 ans = 32 % > 65 ans = 56 %	< 50 ans = 8 % 50 à 65 ans = 37 % > 65 ans = 55 %	
	Représentativité des adhérents : répartition des élus par sexe, par âge au conseil d'administration - Femmes - Hommes	%	34 % 66 %	27 % 73 %	40 % 60 %	
	Par tranches d'âge		< 50 ans = 15 % 50 à 65 ans = 44 % > 65 ans = 41 %	< 50 ans = 12 % 50 à 65 ans = 27 % > 65 ans = 61 %	< 50 ans = 20 % 50 à 65 ans = 49 % > 65 ans = 31 %	
2° A) Politique générale en matière environnementale	Nombre de collaborateurs formés à la RSE Nombre de contacts de sensibilisation des collaborateurs et élus mutualistes à la RSE et au référentiel d'Harmonie Mutuelle (appropriation, intégration, sensibilisation)	83 collaborateurs formés	33 collaborateurs formés	20 collaborateurs formés		
	Volume d'heures de formation à la RSE	h	749	497	126	
	Nombre de réunions prenant en compte les enjeux du Bilan Empreinte Environnementale		29	24	24	
	Nombre de collaborateurs « acteurs-relais RSE »		36	34	34	



AIDER À GÉRER AU MIEUX SON CAPITAL SANTÉ Y COMPRIS LORS DES ALÉAS DE VIE

Reporting selon Art. 225 - Loi Grenelle 2	Indicateur Harmonie Mutuelle	Unité	2014	2015	2016	Commentaires 2016
3°A) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société : – en matière d'emploi et de développement régional ; – sur les populations riveraines ou locales <i>Cf. Tome 1 rapport de gestion pages 22-27</i>	Nombre de personnes protégées au 31/12/2013 : - au titre du Régime Obligatoire - au titre du Régime Complémentaire santé		559 587 4 510 037	580 151 4 391 724	585 521	Y compris substitution
	Montant total en euros des prestations versées au titre du RC santé au 31/12/2013	€	2 milliards	2 milliards	2 milliards	
	Taux de Prestations/ Cotisations du portefeuille collectif	%	89 %	89 %	88 %	
	Taux de Prestations/ Cotisation du portefeuille individuel		77 %	76 %	75 %	
	Action sociale - aides sur prestations et aides sur cotisations : montant total des fonds utilisés	€	3 millions	3,1 millions	3,3 millions	
	Prévention et promotion de la santé : - nombre d'exemplaires du magazine « Essentiel Santé Magazine » diffusés - nombre de visites du blog « Essentiel Santé Magazine » et application mobile		10 485 600 302 259	10 358 400 423 476	104 443 400 NC*	* En raison de l'arrêt de l'application ESM et du changement de prestataire pour le blog en cours d'année, les données sur le nombre de visites ne sont pas disponibles en 2016
	Nombre total d'ateliers individuels et collectifs de prévention santé		1 931	2 165	2 128	
	Nombre d'adhérents ayant bénéficié d'une action de prévention (ateliers individuels et collectifs)		55 584	248 269	316 904	
	Nombre d'adhérents-parents inscrits au programme « La santé de votre enfant »		170 172	164 570	160 643	
	Nombre total de visites des sites de prévention www.harmonie-prevention.fr + www.lasantedevotreenfant.fr + www.lasantegagne-lentreprise.fr		244 381	219 752	453 999	En 2016, y compris lettre d'information prévention santé
Taux de réclamations réglées en moins de 10 jours	%	68 %	64 %	62 %		

AIDER À GÉRER AU MIEUX SON CAPITAL SANTÉ Y COMPRIS LORS DES ALÉAS DE VIE

Reporting selon Art. 225 - Loi Grenelle 2	Indicateur Harmonie Mutuelle	Unité	2014	2015	2016	Commentaires 2016
3°A) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société 3°B) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société <i>Cf. Tome 1 rapport de gestion pages 24 et 48</i>	Taux de règlements de prestations : - effectués en tiers payant - effectués par flux automatisés	%	81 % 98 %	81 % 98 %	79 % 96 %	Le développement et la qualification du référentiel des accords de tiers payant se sont poursuivis tout au long de l'année 2016 : + 12,9 % de PS conventionnés pouvant proposer le tiers payant aux adhérents, 94,78 % de ces PS se sont engagés à dématérialiser leurs échanges soit + 2,83 % par rapport à 2015
	Nombre de professionnels et établissements de santé conventionnés en tiers payant		167 000	186 183	210 000	
	Taux d'adhérents de + 70 ans au regard du total d'adhérents individuels	%	30,6 %	30 %	33 %	
	Taux d'adhérents ayant eu recours au réseau Kalivia optique sur le total des adhérents ayant eu recours à une prestation optique	%	60 %	60 %	64 %	
	Taux d'adhérents individuels : - bénéficiaires de l'Aide à la Complémentaire Santé - bénéficiaires de la CMU	%	4,6 % 6 %	6,8 % 6,3 %	7,0 % 9,6 %	
	Action sociale (assistances + RMA + action sociale territoires) - aides sur prestations et aides sur cotisation : - nombre de dossiers traités		120 324	129 755	125 309	

METTRE EN PLACE DES SOLUTIONS D'ENTRAIDE DE PROXIMITÉ

3°A) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	Nombre de délégués territoriaux (représentants des adhérents)		1 506	1 490	1 354	
3°B) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société <i>Cf. Tome 1 rapport de gestion pages 32, 46-47, 49-51 et 55</i>	Mécénat de solidarité : montants des aides versées à des causes d'intérêt général : - Fondation Harmonie Solidarités (handicap) - Fondation de l'Avenir (recherche médicale appliquée)	€	850 000 50 000	850 000 50 000	850 000 50 000	
	Actions de partenariat (hors fondations) : montant total des aides allouées dans le cadre de partenariats associatifs nationaux et locaux (parrainages, sponsoring d'événements sportifs, dons à des organismes d'intérêt général).	€	2,3 millions	2,3 millions	2,5 millions	



AGIR POUR UNE RELATION BÉNÉFIQUE ENTRE SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Reporting selon Art. 225 - Loi Grenelle 2	Indicateur Harmonie Mutuelle	Unité	2014	2015	2016	Commentaires 2016
2°C) ii) Économie circulaire : utilisation durable des ressources <i>Cf. Tome 1 rapport de gestion pages 64-65</i>	Consommations eau	m ³	20 455	21 636	20 105	
	Consommation totale d'énergie : électricité, fluides chauds et froids des immeubles de bureaux et des locaux commerciaux*	kWh	16 887 119	16 813 624	14 747 920	
	Consommations gaz	m ³	373 614	383 305	437 460	
	Consommations fuel	m ³	73	83	80	
2°C) i) Économie circulaire : prévention et gestion des déchets	- Taux des sites triant et faisant collecter les déchets papiers en 2015 - Taux de sites de plus de 100 salariés triant les déchets papiers en 2015	%		19 %	29 %	Les 29 % de sites triant le papier représentent 71 % des salariés
				85 %	100 %	
2°C) D) Changement climatique : les postes significatifs d'émission de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société notamment par l'usage de biens et des services qu'elle produit	Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre Réglementaire (BEGES-R) : - émissions totales de gaz à effet de serre liées à notre activité (extrapolation)* - dont émissions liées aux déplacements professionnels **	Tonnes Équivalent CO ₂	Prochain bilan sera fait en 2018 sur l'année 2017			Rappel BGES 2013 : 4 851 TCO ₂
2°C) ii) Économie circulaire : utilisation durable des ressources <i>Cf. Tome 1 rapport de gestion pages 39, 64-65</i>	Consommation totale de papier - dont papier blanc - dont éditique hors ESM - ESM	Tonne	1 148 45 397 705	1 205 62 409 735	1 196 142 331 723	ESM : Essentiel Santé Magazine, magazine trimestriel à destination des adhérents
	Taux global de papier issu de forêts gérées durablement - dont papier blanc - dont éditique hors ESM - ESM	%	94 % 50 % 88 % 100 %	96 % 90 % 89 % 100 %	91 % 59 % 86 % 100 %	

* Les informations environnementales concernent le périmètre Harmonie Mutuelle, sauf les kilomètres parcourus en train qui concerne l'UES.



AGIR POUR UNE RELATION BÉNÉFIQUE ENTRE SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Reporting selon Art. 225 - Loi Grenelle 2	Indicateur Harmonie Mutuelle	Unité	2014	2015	2016	Commentaires 2016
2°D) Changement climatique : rejets de gaz à effet de serre les postes significatifs d'émission de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société notamment par l'usage de biens et des services qu'elle produit <i>Cf. Tome 1 rapport de gestion pages 64-65</i>	Déplacements professionnels	km				
	- voiture (kilomètres parcourus total)		18 541 654	22 970 939	21 397 735	
	- train		7 718 000	7 918 988	8 196 459	44 tonnes de Co ₂
	- avion		466 000	6 81 096	1 184 957	En 2016, la région Sud-Ouest a commencé à utiliser l'agence AVEXIA qui communique les données de reporting (ce n'était pas le cas les années précédentes). Ce nouveau périmètre explique la forte variation, car la région Sud-Ouest est mal desservie en transport ferroviaire sur le trajet Toulouse-Paris

Objectifs datés et chiffrés



Définis et présentés dans le rapport extra-financier 2014, les objectifs datés et chiffrés contribuent à renforcer la participation des collaborateurs à la politique RSE d'Harmonie Mutuelle et, par là même, à accroître sa valeur sociétale sur les quatre piliers de sa démarche RSE :

- **femmes et hommes,**
- **dialogue et innovation,**
- **santé et bien-être,**
- **santé et environnement.**



Légende

Résultats 2016

Indicateur



Niveau d'atteinte de l'objectif



Femmes et hommes

Nous adapter pour accompagner la transformation numérique de l'entreprise et l'évolution des besoins.

Compétences et formation

Harmonie Mutuelle s'engage à partir de 2016 à proposer aux collaborateurs et élus, représentants des adhérents, un dispositif favorisant l'intégration du numérique dans le rôle de chacun et le développement de tous : le Pass Numérique.

17 % des salariés ont validé le Pass Numérique



4 % des élus ont validé le Pass Numérique



(*) Le parcours Pass Numérique a été déployé auprès de l'ensemble des salariés et élus au mois de décembre 2016 après la phase de test qui s'est terminée en novembre.

Assurer une représentativité du conseil d'administration d'Harmonie Mutuelle en phase avec les enjeux sociétaux actuels :

- ✓ au moins 30 % des membres du CA seront des actifs,
- ✓ 2/3 des administrateurs auront moins de 65 ans,
- ✓ le CA comptera au moins 40 % de femmes et au moins 40 % d'hommes.

57 % des administrateurs sont en activité professionnelle fin 2016



63 % des administrateurs ont moins de 65 ans fin 2016



40 % des membres du CA sont des femmes fin 2016



60 % des membres du CA sont des hommes fin 2016



Dialogue et innovation

Mettre tout en œuvre pour mieux accompagner les adhérents et leur apporter des réponses innovantes en adéquation avec leurs attentes.

Politique d'achats

- ✓ En 2015, 100 % des appels d'offres lancés intégreront des critères RSE.
- ✓ En 2016-2017, le poids de ces critères RSE sera croissant dans le scoring de nos appels d'offres.

100 % des appels d'offres de la direction nationale achats intègrent des critères RSE en 2016



Scoring moyen des critères RSE dans ces appels d'offres en 2016 : 7 %.

Valorisation des initiatives locales

100 % des régions managériales d'Harmonie Mutuelle se sont engagées à mettre en place annuellement, sur les cinq prochaines années, une action conjointe avec une entreprise locale ayant un impact positif sur la région



Atlantique

Partenariat avec le CRESS pour soutenir la SCOP DELTA MECA – première expérience de transmission d'entreprise par ses dirigeants aux salariés sous la forme de SCOP d'amorçage – notamment la montée en compétences en gestion des salariés.

Bretagne-Normandie

Partenariat avec le projet Parcours d'Avenir mis en place pour favoriser la citoyenneté, l'accès à la culture, au sport et à la santé des enfants – Animation d'ateliers prévention santé auprès des écoles.

Centre Île-de-France

Co-création de fiches cuisine adaptées avec les « Épiceries Solidaires » de Bourgogne pour favoriser l'accès à une alimentation-santé pour leurs clients ayant des difficultés avec l'écrit.

Nord-Est

Partenariat avec VOSGELIS, office public de l'habitat de la région Lorraine, pour aider les personnes âgées à bien vieillir chez elle. Sensibilisation des locataires aux actions contribuant à maintenir leur santé.

Sud-Est

Adhésion et participation au pôle de compétitivité Minalogic qui soutient des startups innovantes. Information sur la protection sociale qui apparaît souvent complexe et lourde pour ces jeunes entreprises.

Sud-Ouest

Adhésion et implication dans l'association la Mêlée Numérique qui fédère plus de 550 adhérents désireux d'échanger, d'entreprendre, de partager et d'innover autour de l'intelligence collective.



Santé et bien-être



Pour que chaque adhérent puisse bénéficier d'une couverture santé de qualité tout au long de sa vie.

Promotion et prévention de la santé

✓ D'ici à 2019, Harmonie Mutuelle s'engage à toucher au moins un million de personnes par an au travers d'actions de prévention et d'information santé en milieu professionnel ou à titre individuel.

✓ D'ici fin 2016, Harmonie Mutuelle s'engage à réaliser 400 interventions de prévention annuelle en milieu professionnel et à toucher 30 000 salariés.

770 903 personnes ont été touchées par des actions de prévention en 2016

775 actions de prévention ont eu lieu en milieu professionnel en 2016

47 700 salariés ont été touchés annuellement par des actions de prévention en milieu professionnel en 2016

Équipements optiques et auditifs

✓ D'ici à 2019, 75 % des achats optiques et d'audioprothèses seront réalisés dans les réseaux agréés par Harmonie Mutuelle.

64 % des adhérents ayant eu recours à une prestation optique et/ou audio en 2016 ont eu recours au réseau Kalivia en 2016

Accès à la santé des publics fragilisés

✓ Fin 2017, au moins 1 000 personnes externes (professionnels ou bénévoles), en lien avec les bénéficiaires des dispositifs d'aide à la complémentaire santé, auront été formées par Harmonie Mutuelle à ces dispositifs, et ce sur l'ensemble du territoire national.

Sur 6 régions, 1 674 professionnels et bénévoles ont été formés aux dispositifs ACS et CMU en 2016



Santé et environnement



Pour une plus grande prise de conscience de la relation entre santé et environnement, et réciproquement.

Papier

Utilisation/consommation

✓ Dans les 5 ans, 20 % de réduction du papier utilisé en bureautique, éditique, commercial, information et prévention.

+2 %

c'est l'évolution 2016, par rapport à 2014, de l'utilisation de papier bureautique, éditique, information et prévention

Bien que le taux d'évolution reste positif par rapport à 2014, l'année 2016 présente une diminution de 3 % par rapport à 2015, qui était marquée par une augmentation en lien avec l'accroissement de l'activité commerciale (Accord National Interprofessionnel et modifications réglementaires liées aux contrats responsables).

Destruction/valorisation

✓ Dans les 5 ans, 100 % de nos sites trient et font collecter le papier jeté.

29 %

des sites trient et font collecter les déchets papier en 2016

100 %

des sites de plus de 100 salariés trient en 2016

En 2016 : plus de 71 % des salariés trient le papier.

Dématérialisation

Relations adhérents

✓ D'ici à 2019, 25 % des adhérents seront inscrits au service des relevés en ligne.

14 % des adhérents (chefs de famille) sont inscrits aux décomptes en ligne



Gestion

✓ En 3 ans, réduction de 30 % des flux de prestations et tiers payant papier.

-3 % c'est l'évolution des documents reçus des adhérents (prestation + devis + prise en charge), hospitalisation et autres tiers



Déplacements

✓ En 2019, Harmonie Mutuelle s'engage à diminuer de 20 % les déplacements professionnels en kilomètres.

+15 % c'est l'évolution du nombre total de kilomètres professionnels parcourus en voiture, train, avion (base de référence 2014)



Ce % est dû principalement à l'accroissement de l'activité commerciale (km voiture). En 2016, cependant, la tendance commence à s'inverser avec une diminution du nombre de kilomètres parcourus de 7 % par rapport à 2015.

Rapport de l'organisme tiers indépendant



Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion.

Exercice clos le 31 décembre 2016.



Aux adhérents,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société Harmonie Mutuelle, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application de l'article L114-17 du Code de la mutualité qui renvoie à l'article L225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- ✓ d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet,

en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

- ✓ d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de quatre personnes entre novembre 2016 et avril 2017 pour une durée d'environ deux semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

I - Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

II - Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- ✓ d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- ✓ de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³, au niveau de la direction RSE :

- ✓ nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation

des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- ✓ au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente 100 % des effectifs et 100 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Fait à Paris La Défense, le 21 avril 2017
L'organisme tiers indépendant

Pascal PARANT
Associé

Edwige REY
Associée RSE
& Développement Durable

Mazars SAS - 61, rue Henri Regnault - 92075 Paris - La Défense Cedex

1. dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr - 2. ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information - 3. Effectif total ; taux d'absentéisme ; nombre d'heures de formation ; consommations d'électricité, de chaud et froid ; consommations de papier ; actions de partenariat (hors fondations) ; montant total des aides allouées dans le cadre de partenariats associatifs nationaux et locaux. - 4. Harmonie Mutuelle, GIE SIHM, Kalivia, Union Harmonie Mutuelles.



Harmonie
mutuelle

SIÈGE SOCIAL – 143 RUE BLOMET – 75015 PARIS

www.harmonie-mutuelle.fr